



BUREAU SYNDICAL
Procès-verbal de la séance
du bureau syndical
du 16 juin 2026

I) OUVERTURE

Le 16 juin 2026, les membres du bureau syndical du Syndicat pour la Promotion des Communes se sont réunis dans un établissement de la commune de Pirae, à 11h, à la suite de la convocation du Président par lettre n°D26-00905/2026/SPC

Simplicio LISSANT salue les membres de l'assemblée et fait procéder à l'appel en vue de constater le quorum.

Membres présents

Nom-prénom	Fonction	Présent	Absent	Pouvoir à
LISSANT Simplicio	Président	X		
BRILLANT Rémy	1 ^{er} VP	X		
MOUTAME Thomas	2 ^e VP		X	Simplicio Lissant
BERNARDINO Namoeata	3 ^e VP		X	
KAIHA Joseph	4 ^e VP		X	
GOODING Vai	5 ^e VP	X		
RAFFIN Yvonnick	6 ^e VP		X	Rémy BRILLANT
TAHIATA Fernand	7 ^e VP	X		
HAUMANI Evans	8 ^e VP	X		
LISAN Marcelin	9 ^e VP		X	
HOMAI Odette	10 ^e VP	X		
HATITIO Artigas	11 ^e VP	X		
FHLOR Henri	12 ^e VP	X		
AUNOA Ranka	13 ^e VP	X		

Quorum

Il est constaté que 9 élus sont présents et que 02 pouvoirs sont enregistrés, portant le nombre de votants à 11. Le quorum est atteint et la réunion se tient valablement.

II) NOMINATION DE LA SECRETAIRE ET DES AUXILIAIRES DE SEANCE

La candidature de Vai GOODING en tant que secrétaire de séance est proposée et approuvée par les membres présents à l'unanimité.

Ivana SURDACKI est désignée auxiliaire de séance pour la rédaction du procès-verbal.

III) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Vice-Présidents pour cette première réunion du bureau syndical du SPCPF.

Il partage sa vision des principaux enjeux de la mandature : transition climatique, développement des services publics, Financement des projets communaux, attractivité des territoires et accompagnement des réformes. Il souligne le rôle du SPCPF dans l'anticipation de ces défis et l'appui qu'il faudra apporter aux communes.

Afin de répondre aux attentes des adhérents, il souligne que le SPCPF doit s'appuyer sur une vision claire, une méthode de travail efficace et des résultats concrets.



Dans cette perspective, il souhaite mettre en place une gouvernance structurée et collaborative, permettant au SPCPF d'être plus proche de ses adhérents, plus réactif dans son action et plus influent auprès de ses partenaires.

Tout en saluant le travail accompli par les précédentes gouvernances et les avancées obtenues, il réaffirme son attachement aux principes d'exemplarité, d'intégrité, de transparence et de confiance, qui guideront l'action du syndicat.

Le Président invite les participants à se présenter lors d'un tour de table, permettant ainsi aux membres du bureau d'identifier les directeurs de département conviés à cette première réunion.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Dossier n°01 : Les délégations aux Vice-présidents
- Dossier n°02: Agenda 2026-2027
- Dossier n°03 : Séminaire d'accueil des équipes municipales
- Dossier n°04 : modalités d'organisation en cas d'empêchement du Président

L'ordre du jour est validé.

IV) DOSSIER N°1 : DELEGATIONS AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président rappelle la multitude de sujets traités et le besoin d'une répartition équilibrée des différents dossiers à suivre par les vice-présidents.

Il souligne les enjeux et les contraintes liés à l'engagement nécessaire et la disponibilité des Vice-Présidents pour piloter les sujets et permettre aux équipes d'être réactives notamment le département PROMOTION qui, sur le volet des avis du monde communal, est contraint à des délais très courts (5 jours parfois).

Il invite la Directrice générale à guider les échanges et répartir les élus selon les domaines qui les intéressent.

Le 1er Vice-Président prend la parole et remercie le Président de la confiance qu'il place en chaque Vice-Président pour l'assister dans sa mission. Il retient le principe d'exemplarité qui, selon lui a pu et peut encore, nuire à l'image du SPCPF, que malgré le travail de l'institution, c'est une réalité qu'il faut avoir à l'esprit.

Il indique par ailleurs avoir conscience que le SPCPF, dans sa diversité (grandes et petites communes), doit montrer qu'il est proche des îles petites et éloignées.

La Directrice générale rappelle la note n°1 du dossier relatif à la mise en place d'une gouvernance partagée au sein du SPCPF. Dans ce cadre, il est proposé aux Vice-présidents de se voir confier des délégations leur permettant d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation des départements ou domaines relevant de leur compétence, avec l'appui des équipes techniques du SPCPF.

Les échanges ont donné lieu aux décisions suivantes, qui feront l'objet d'un arrêté nominatif du Président du SPCPF. Les délégations pour les départements sont les suivantes :

Département Eau potable	• Artigas HATITIO
Département du Numérique	• Ranka AUNOA
Département Restauration communale	• Thomas MOUTAME
Mission des affaires administratives et financières	• Vai GOODING
Département Formation	• Namoeata BERNADINO

Par ailleurs, les Vice-présidents se verront attribuer une délégation à une thématique spécifique, conformément au tableau joint à la convocation.

Le Président souligne la multitude de sujets et fait préciser par la DGS que si les VP sont identifiés comme "pilote et porteur d'un domaine", il peut être assisté par d'autres VP ou élu communal (du comité syndical par exemple).

Il est convenu que pour un même domaine, les sujets pouvant être différents, plusieurs Vice-Présidents peuvent être identifiés.

Les délégations par domaine, sont donc organisées comme suit :

Département PROMOTION		Plusieurs thématiques sont traitées au sein de ce département.
DOMAINES	SUJETS	Vice Président délégataire
Services essentiels	Réglementation en matière : • Eau potable, • Assainissement, • Energie • Reprise du traitement des déchets par le Pays	Binôme : Evans HAUMANI Henri FHLOR
Territoire habitat	• Évolution du SAGE suite à l'évaluation des 5 ans • Schéma d'aménagement par archipels	Rémy BRILLANT
Solidarité & éducation	• Action sociale • Tarification restauration scolaire ; • Statut des Taties • Suivi du schéma directeur de la jeunesse	Binôme : • Fernand TAHIATA • Marcelin LISAN
Gouvernance locale	• Réforme du CGCT (code général des collectivités territoriales) dont les communes associées ; • Statut de l'élu ; • Adressage ; • Accès au droit ; • Organisation institutionnelle	• Simplicio LISSANT Assisté de : Rémy BRILLANT Odette HOMAI

Transition et climat	• Plan climat ; • Transition environnementale ; • Adaptation climatique ; • Participation des communes aux démarches stratégiques.	Odette HOMAI
Développement local	• Mise à jour de la réglementation en matière de développement dans le cadre de la mise en œuvre du 43-2; • Dispositifs spécifiques aux archipels : ex : financement des citernes ; champs d'intervention des COMCOM • Schémas directeurs des transports insulaires.	Joseph KAIHA
Citoyenneté et société	• Participation citoyenne ; • Enjeux sociétaux : démographie vieillissement de la population... ; • Bien-être animal.	Rémy BRILLANT
Finances et fiscalité	• Financement des politiques publiques ; • Fiscalité ; • Financements transversaux ; • Dispositifs financiers communaux ; • Financements européens	Yvonnick RAFFIN

Concernant les modalités de fonctionnement au sein de la gouvernance et avec les services :

Les principes d'organisation et de communication que le Président souhaite mettre en œuvre pour la mandature sont présentés. Il souligne sa volonté de favoriser la collégialité dans la prise de décision et de garantir une circulation fluide de l'information entre les Vice-présidents, la Présidence, la Direction générale et les services sous délégation.

Il est rappelé l'importance des échanges réguliers entre le Président et les Vice-présidents, ainsi que du rôle des réunions de coordination avec la Direction générale pour le suivi des dossiers et la préparation des arbitrages. Le Bureau syndical demeure l'instance privilégiée pour l'examen des délibérations et pourra, lorsque les circonstances l'exigent, être consulté à distance afin de recueillir rapidement l'avis de ses membres.

Notre mode de fonctionnement

- **Vice-Présidents – Président : communication et dialogue**
 - Échanges réguliers et transparents afin de garantir la bonne circulation de l'information et décisions concertées
 - partager des informations utiles à la conduite des dossiers ;
 - formuler des propositions ou des idées nouvelles ;
 - exprimer leur avis sur les sujets relevant de leur délégation ;
 - solliciter un arbitrage lorsque cela est nécessaire.
- **Opportunité des réunions hebdomadaire de le DG/Président :**
- **Bureaux syndicaux**
 - En présentiel : si décisions nécessitant la prise d'une délibération
 - En visio pour faire avancer des sujets d'actualité nécessitant un avis du SPCPF via son Président

Notre mode de fonctionnement

- **Vice-Président - techniciens : Une relation de travail directe et collaborative**
 - Une communication et collaboration fluide et autonome : à l'initiative du VP ou à la demande des techniciens
 - un travail collaboratif sur les dossiers suivis,
 - des échanges réguliers d'information,
- Vice-Présidents : pilotage politique des dossiers
- Equipes techniques : expertise et mise en œuvre

Le Président réaffirme sa volonté de privilégier un fonctionnement collégial, fondé sur l'écoute des avis et des propositions de chacun.

Il souligne également l'importance que les prises de position du SPCPF reflètent, autant que possible, l'ensemble des sensibilités du monde communal.

À cet égard, il indique avoir été particulièrement marqué par certains épisodes, notamment ceux liés à l'EPIS.

Des décisions avaient été arrêtées de manière collégiale lors de réunions réunissant les maires et les partenaires concernés, avant d'être remises en cause par des courriers du SPCPF adressés au Haut-commissaire ou au Pays. Ces courriers exprimaient des positions parfois en contradiction avec les orientations retenues. Cette situation a pu susciter des incompréhensions quant à la réalité du consensus entre les maires, tant auprès de ces derniers qu'auprès des partenaires institutionnels.

M. Artigas HATITIO demande ensuite la parole afin d'interroger le Président sur la mise en place d'un cabinet au sein du SPCPF.

En réponse, le Président précise qu'il n'a aucun grief personnel à l'égard de l'agent qui occupait précédemment les fonctions de directeur de cabinet. Il estime toutefois que l'existence d'un cabinet au SPCPF a contribué à une dégradation rapide des relations avec certains partenaires institutionnels, en particulier l'État et le Pays. Selon lui, ces relations se sont sensiblement améliorées depuis la suppression de cette organisation.

Dans ce contexte, le Président indique souhaiter prendre le temps de l'observation et de la réflexion avant toute décision sur ce sujet.

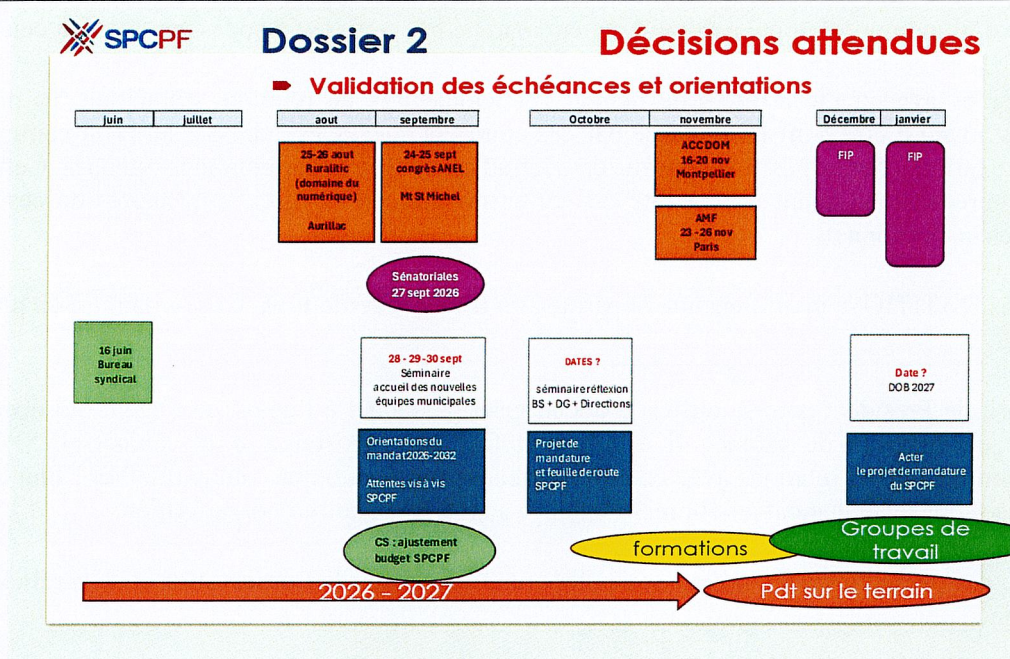
V) DOSSIER N°2 : AGENDA 2026-2027

L'installation des nouvelles équipes municipales à l'issue des élections de 2026 ouvre une nouvelle période de mandature pour les communes de Polynésie française et, par conséquent, pour le SPCPF.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de définir dès à présent les principaux rendez-vous institutionnels, les échéances stratégiques ainsi que les temps de travail qui permettront au SPCPF de construire et de mettre en œuvre son projet de mandature 2026-2032.

Le calendrier proposé poursuit plusieurs objectifs :

- Pour le Bureau syndical, disposer d'une vision partagée des principales échéances à venir ;
- Organiser les temps de réflexion et de concertation nécessaires à la définition du projet de mandature du SPCPF ;
- Préparer les orientations stratégiques et la feuille de route du syndicat pour la période 2026-2032 ;
- Anticiper les réunions du Bureau syndical et les futurs comités syndicaux ;
- Préparer les échéances budgétaires, notamment le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2027.



L'agenda prévisionnel soumis à l'appréciation des membres du Bureau syndical donne lieu aux décisions suivantes :

Évènements	Participation SPCPF/représentants	Remarques/décisions
RURALITIC (Aurillac) 25 – 26 août 2026 Thèmes : Pouvoir des territoires et élus locaux	Ranka AUNOA, VP déléataire du numérique accompagné du Directeur du numérique et de la DGSA.	Il s'agira de comprendre la manière dont les communes rurales se sont appropriées la question du numérique sur leurs territoires. Cette mission sera également l'occasion de faire un point sur le partenariat et enjeux lié au retrait de l'éditeur Berger Levrault.
ANEL (Mt St Michel) 24 – 25 septembre 2026 Gestion des littoraux Ateliers thématiques (tourisme, urbanisme, IA, réglementation...), Ressources, plage-mer/droit multiples...	Joseph Kaiha qui a participé au congrès de 2025 représentera le Président. La responsable du département Promotion accompagnera le VP	Le partenariat avec l'ANEL est récent et il s'agira de profiter de cette mission pour rapidement évoquer les actions concrètes à mener avec ce partenaire en PF
Séminaire SPCPF : Accueil des nouvelles équipes municipales 28 – 30 septembre 2026 Punaauia	Il s'agit à ce stade de valider les dates, le lieu et les orientations : Voir décision au dossier 3	
Bureau syndical SPCPF : séminaire de réflexion : projet de mandature/feuille de route SPCPF	L'objectif est d'organiser un temps de réflexion des membres du Bureau sur le projet de mandature du SPCPF proposé par le Bureau syndical aux membres du Comité syndical à l'occasion du DOB La date sera fixée ultérieurement.	
ACCD'OM (Montpellier) 16-19 novembre 2026 Thématiques à préciser pour la PF Autonomie alimentaire	Le VP déléataire de la restauration communale est désigné pour représenter le SPCPF	

AMF (Paris) 23-26 novembre 2026 Thématiques à préciser pour la PF Défis en matière de transition démographique (vieillesse, écoles...), souveraineté alimentaire, sécurité....	Le Président se rendra à Paris. C'est une équipe restreinte de 2/3 VP pas plus qu'il souhaite mener complétée des techniciens concernés par les thématiques.	Il maintient le principe d'une mission institutionnelle SPCPF autour du congrès
--	---	---

M. Artigas HATITIO demande la parole pour proposer que la 1ère session de préparation de la réunion du FIP accueille également les élus suppléants afin que ces derniers aient la présentation du dispositif, de son fonctionnement et du rôle des élus municipaux au sein de cette instance.

Il est décidé d'inviter les titulaires et suppléants dès la première réunion.

VI) DOSSIER N°3 : SEMINAIRE D'ACCUEIL DES EQUIPES MUNICIPALES 2026

La Directrice générale présente objectifs et enjeux de séminaire d'accueil des équipes municipales de la mandature 2026-2032, premier rendez-vous destiné à réunir les nouveaux élus communaux autour du SPCPF et de ses partenaires institutionnels.

Dossier 3

- Premier grand rendez-vous communal de la mandature
- Espace d'échanges et rencontre de nos nouveaux Tavanas avec les tavanas expérimentés
- Attirer les Tavanas expérimentés
- Identifier les partenaires institutionnels communaux
- Identifier les grands enjeux de mandatures
- Connaître la position du Pays et de l'Etat sur les grands chantiers du moment
- Comprendre la place des communes et le rôle du SPCPF

Conclusions du séminaire : alimenter la feuille de route du SPCPF

Dossier 3

J1	J2	J3
Accueil Ouverture	Atelier-travaux : Grands enjeux de mandature	ateliers-travaux Grands enjeux mandat
Ateliers-travaux : Gands enjeux mandature	visites	Conclusions du séminaire

Question au Bureau : autres orientations ou ajustements ?

Après échanges, il est décidé :

Dates : 28, 29 et 30 septembre 2026, à l'issue des élections sénatoriales.

Lieu : Salle Manu Iti à Paea

Les orientations :

- Point sur l'avancement de l'étude sur la reprise de la compétence déchets par le Pays,
- Les avancées quant au rôle des communes en matière d'assainissement,
- L'ouverture du chantier sur la fiscalité par le SPCPF,
- Un point d'étape sur la mise en œuvre de l'article 43.2 du Statut,
- Consulter les communes sur les enjeux de mandature et leur vision le rôle attendu du SPCPF
- Inviter les parlementaires (lendemain des sénatoriales propice à mettre en relation les communes et leurs représentants nationaux
- Sont également évoqués les sujets de transports des déchets, des cimetières (création de pompes funèbres...) en prenant soin de maintenir l'esprit de ce type d'opération à un espace institutionnel politique
- Rester dans l'esprit d'une articulation sur 3 jours organisés en demi-journées.

VII) DOSSIER N°4 : MODALITE D'ORGANISATION EN CAS D'EMPECHEMENT DU PRESIDENT

Les dispositions relatives à la suppléance du Président en cas d'absence ou d'empêchement temporaire, telles que prévues par les délibérations en vigueur sont rappelées.

Le dispositif vise à garantir la continuité de la gouvernance, la représentation du SPCPF auprès de ses partenaires et le suivi des dossiers en cours.

Le Président annonce son absence à compter du 19 juin pour des raisons de santé l'obligeant à subir une opération. Il estime le temps d'absence à environ 3 semaines

Les membres du Bureau échantent sur les modalités pratiques de mise en œuvre de cette suppléance au cours de la mandature, notamment en matière de représentation institutionnelle et de conduite des travaux du syndicat.

Le 1er VP prend note de la situation et sa mission pendant l'absence du Président.

VIII) QUESTION DIVERSES

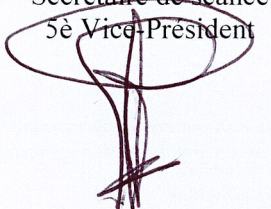
Sans autre question supplémentaire, le Président clôture la séance à 14 heures.

Président du SPCPF



Simplicio LISSANT

Secrétaire de séance
5^e Vice-Président



Vai GOODING

Date de publication en ligne : 24/06/26